



Adopté avec
amendement
08/06/2023

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Louis Dana et consorts déposée le 9 novembre 2021

« Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! »

Lausanne, le 8 juin 2023

Rappel de l'interpellation

« Le 17 octobre dernier, en marge du match opposant le Lausanne-Sport à Grasshopper Club Zurich, des heurts relativement importants se sont déroulés en fin de rencontre. Des supporters des deux clubs précités ont pu se croiser dès le coup de sifflet final de la rencontre. Selon un article paru le 17 octobre dernier sur le site Internet du quotidien 24 Heures, la police municipale, la police cantonale et un service de sécurité privé ont ainsi dû faire usage de la force et de moyens de contrainte afin de mettre un terme à ce qui peut être qualifié d'émeute. Les vitres d'un bus ont été brisées, des coups de poing et de ceintures ont été échangés entre supporters des deux camps. Par ailleurs, le chauffeur de l'un des bus chargé de ramener les supporters visiteurs à la gare de Lausanne se serait fait cracher dessus ».

Préambule

La Municipalité condamne les débordements qui peuvent parfois se produire en marge des manifestations sportives, débordements générés par une fraction violente de supporters.

De manière générale, les services de la Ville ont pour mandat permanent de gérer ces événements en minimisant l'impact des exactions de ces personnes, en favorisant un accompagnement de nature à calmer les esprits et à limiter les dommages au niveau de ceux potentiellement provoqués sur les personnes en premier lieu ainsi que sur les biens. Une collaboration existe également entre les clubs et les services cantonaux et communaux pour la gestion de ces événements. Le nouveau stade de la Tuilière a nécessité la mise en place de nombreux protocoles en collaboration avec le Lausanne-Sport, adaptés au besoin.

Par ailleurs, la Municipalité relève que ces comportements ne sont pas observés uniquement à Lausanne. Chaque club qui évolue à un certain niveau doit faire face à ce type de débordement et collaborer avec les autorités pour mettre en place les dispositifs les plus pertinents possibles. De nombreuses réflexions sont en cours au niveau national sur l'accompagnement des supporters, notamment sur l'attribution de billets nominatifs afin de limiter leur anonymat. La Municipalité soutient la mise en place de billets nominatifs. Elle estime, par ailleurs, que le déplacement de supporters par cortège depuis les gares n'est pas une solution acceptable. Si elle souhaite évidemment une solution nationale et harmonisée à ce problème, elle n'exclut pas, à défaut d'une solution rapide, eu égard notamment à la présence de deux clubs lausannois en Super League, de prendre seule les mesures de sa compétence, comme la mise en place de billets nominatifs, l'obligation pour les supporters adverses de se rendre au stade en car, ou encore l'interdiction de supporters adverses



dans le stade. Elle mettra en œuvre toute mesure possible permettant de pacifier ces rencontres sportives qui doivent, avant tout, rester un moment convivial à l'intention des amateurs et des familles.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Un service de sécurité privé semble être intervenu sur la voie publique. Ne serait-ce pas aux fonctionnaires de police de mener de telles interventions en voirie ? Si tel est le cas, quelles sont les raisons qui ont poussé la police à laisser agir dit service de sécurité privé ?

La zone d'intervention de la sécurité privée comprend une partie du périmètre extérieur du stade aussi. Dans la situation vécue le dimanche 17 octobre 2021, la sécurité privée n'est pas intervenue directement en dehors de son périmètre mais, dans l'action de son intervention pour repousser des supporters qui venaient de sortir d'un car postal et qui tentaient de rejoindre l'enceinte du stade, elle s'est retrouvée sur la voie publique. Dans cette situation particulière, elle s'est conformée aux ordres reçus des cadres de la Police municipale de Lausanne (PML).

Question 2 : Comment expliquer que la zone des supporters visiteurs et ses abords immédiats ne soit pas hermétiquement fermée ? Des améliorations architecturales ne devraient-elles pas être envisagées ? Le nombre de fonctionnaires de police présents lors de cette rencontre était-il suffisant ?

L'architecture mise en place permet une séparation hermétique des supporters. La zone qui leur est dévolue est fermée par une barrière. Toutefois, cette zone doit être ouverte à un moment donné pour que les supporters puissent sortir, notamment ceux qui ne prennent pas le bus ou le train et qui habitent la région, par exemple. Dans la situation particulière observée lors du match cité par l'interpellateur, cette barrière n'a pas été refermée par la sécurité privée selon les directives. Cette situation ne s'est pas reproduite depuis, les processus de communication entre les partenaires ayant été améliorés.

Question 3 : Pour quelles raisons les cars des supporters visiteurs passent-ils si proche des supporters lausannois. Ne serait-il pas judicieux de faire remonter ces cars par la route du Châtelard après la fin du match ?

Les cars au départ du stade doivent emprunter un itinéraire défini pour éviter ces croisements, en cheminant en direction du Mont-sur-Lausanne et non de la Blécherette. Malheureusement, en raison d'une erreur d'un chauffeur, cet itinéraire n'a pas été emprunté le dimanche en question. Suite aux rappels d'usage, cette situation ne s'est pas reproduite jusqu'à la fin de la collaboration avec Car-Postal.

Question 4 : Lorsque la place de la gare de Lausanne ne pourra plus accueillir de bus pour cause de travaux, la Municipalité a-t-elle envisagé de faire arriver les trains spéciaux de supporters dans d'autres gares de la région lausannoise et, partant, de faire aller et venir les bus de supporters depuis ces mêmes gares ?

Consécutivement aux dégâts occasionnés au matériel roulant lors de divers transferts, Car-Postal a résilié sa collaboration avec le Lausanne-Sport à mi-décembre 2021.



Dès lors, les transferts en bus n'ont plus lieu, ce qui rend caduque la problématique du stationnement en fonction de l'évolution du chantier de la gare. De plus, diverses réflexions sont en cours pour que les trains spécifiquement mis à disposition des supporters rejoignent la région lausannoise en utilisant une autre gare. Actuellement les réflexions, encore en cours, privilégient une arrivée par la gare de Malley.

Question 5 : La police municipale peut-elle faire état de contrôle d'identité et/ou d'arrestations lors de cette journée ? Si tel est le cas, peut-elle chiffrer ces deux opérations ?

Les chiffres relatifs aux opérations de police ne sont pas communiqués.

Question 6 : Si aucune opération susmentionnée ne peut être présentée, ou alors un nombre très réduit, la Municipalité ne juge-t-elle pas problématique de systématiquement contrôler, arrêter et présenter à la justice des manifestants souvent bien plus pacifiques que les supporters dont la présente interpellation fait état ? La Municipalité ne juge-t-elle pas qu'elle commet ici un double poids, deux mesures important ? On pense notamment aux manifestants pour le climat qui sont jugés par la justice vaudoise à l'heure de la rédaction de ces lignes.

La Municipalité ne soutient pas une « politique du chiffre » dans le domaine de la sécurité et elle considère qu'il n'est pas pertinent de comparer le nombre de dénonciations comme critère clef pour juger de la réussite ou non de l'encadrement d'une manifestation. Elle souligne que la PML intervient de manière proportionnée, dans le souci d'assurer la sécurité des personnes, participantes ou non à l'événement, et des biens. En vertu du principe d'opportunité, elle évalue également son action à l'aune de son effet sur la partie adverse et de son efficacité maximale sur la limitation du trouble.

Comme mentionné en préambule, la Municipalité condamne les actes de violence, qui sont le fait d'une minorité de supporters, et examine toutes les mesures à même de les minimiser.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Louis Dana et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 8 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter